

Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
12 AVRIL 2023
18 heures 30

OBJET :

DCA 12/04/2023 N° 3
BUDGET CCAS : AFFECTATION DU
RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022

Le Président certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 06 avril 2023 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 11 sur lesquels il y avait 9 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absentes ayant donné mandat : Renée GUERIN à Gilbert VARRENNE – Florence FOREST à Daniel MOUSSERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

BUDGET CCAS : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022

Le Conseil d'administration, réuni par M. Gilbert VARRENNE, Maire et Président du CCAS, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 8 006,82 € et un résultat de clôture de 49 507,39 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

* Compte 1068	Autres réserves	€
* Compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	49 507,39 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Président du CCAS,
Gilbert VARRENNE



La secrétaire de séance,
Patricia VILLA



Publication en ligne le

16 MAI 2023

CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640